

POLICE GÉNÉRALE.

Passé-Port
à l'Étranger,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT
du Cantal

Registre 1872
N° 48

SIGNALEMENT.

Agé de 23 ans
taille d'un mètre un
62 centimètres
cheveux noirs
front devenu
sourcils noirs
yeux gris
nez droit
bouche moyenne
barbe châtain
menton ronde
visage ovale
teint ordinaire

SIGNES PARTICULIERS

[Handwritten mark]

Signature du Porteur

*Le sieur La Roque
n'a pu signer
à fait une croix*

[Handwritten cross mark]

(P. É.)

République
~~EMPIRE~~ FRANÇAIS.



Passé-port à l'Étranger,
valable pour un an.

valable pour un an.

~~AU NOM DE L'EMPEREUR,~~

Nous Préfet du Cantal,

requérons les Autorités civiles et militaires de ^{la Nation} l'Empire Français,
et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés
de la France, de laisser passer librement le sieur
La Roque Audré
natif de Boisset (Cantal)
demeurant à St-mamet (id)
allant à Madrid (Espagne)
et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-port est valable pendant un an
pour sortir de France.

Fait à Aurillac, le dix décembre 1862

Le Préfet du Cantal,

Par le

[Signature]

Le Secrétaire général,

[Signature]



Prix du Passé-port : DIX FRANCS. DEUX 10^{cs} EN SUS